

7. April 2017

Fessenheim

EDF impose son rythme à l'État

Le conseil d'administration d'EDF a voté hier une demande d'abrogation de l'exploitation de la centrale nucléaire alsacienne, mais qui ne sera adressée à l'État que six mois avant la mise en service de l'EPR de Flamanville, prévue en 2019. Un camouflet pour le gouvernement sortant, privé de décret.



Plusieurs centaines de salariés - dont près de 250 venus de Fessenheim - se sont rassemblés hier après-midi devant le siège d'EDF pour protester contre la fermeture de la centrale. photo AFP

« On a gagné 18 mois, résumait hier soir Jean-Luc Magnaval, le secrétaire (CGT) du CCE d'EDF, à l'issue d'un conseil d'administration tendu, où il siège à titre d'observateur. D'ici là, de l'eau aura coulé sous les ponts... »

Alors que les débats se poursuivaient à l'intérieur, Jean-Luc Cardoso, le délégué syndical CGT de la centrale nucléaire de Fessenheim, a très vite annoncé aux médias et aux quelques centaines de salariés rassemblés devant le siège parisien d'EDF – dont près de 250 venus spécialement d'Alsace – que le gouvernement n'aurait pas ce qu'il attendait : le vote d'une demande pure et simple d'abrogation de l'autorisation

d'exploitation, qui aurait ouvert la voie, avant les élections, à un décret ministériel entérinant la fermeture.

Le scénario esquissé la veille s'est donc confirmé, même si une suspension de séance a entretenu l'incertitude. Au terme de vifs échanges avec les représentants de l'État, qui ne participaient pas au vote en raison du conflit d'intérêts, les six administrateurs indépendants ont approuvé une délibération permettant à EDF de demander cette abrogation jusqu'à six mois avant la mise en service de l'EPR de Flamanville, annoncée pour 2019. Opposés à toute décision menant à la fermeture, les six représentants des salariés ont voté contre.

« Les antinucléaires sont les dindons de la farce »

L'arrêt de la centrale ne sera effectif « qu'à la date de mise en service de l'EPR », stipule la délibération, alors même que la notion de mise en service n'est pas définie (date de réception des travaux par EDF ? de démarrage de la production ?). La fermeture n'aurait de toute façon pas été « immédiate », mais le gouvernement espérait pouvoir signer le décret d'abrogation de l'autorisation d'exploiter avant les élections, afin de formaliser l'engagement du président Hollande de fermer la doyenne des centrales françaises, pris il y a cinq ans.

La délibération d'hier pose deux autres conditions. En substance, aucun réacteur du parc français ne devra être arrêté « tant à la date de la demande d'abrogation qu'à la date de mise en service de l'EPR ». Et le protocole d'indemnisation négocié avec l'État devra être signé « au plus tard à la date à laquelle cette demande sera adressée » : une précaution, au cas où le gouvernement, frustré, voudrait revenir sur ses engagements financiers.

Les termes de la loi inversés

Alors que la ministre de l'Énergie a fait pression jusqu'au dernier moment pour empêcher la délibération d'hier après-midi, Ségolène Royal a cherché à sauver la face, a posteriori, en saluant « une bonne décision », évoquant « le caractère irréversible et inéluctable de la fermeture ». Cette décision sera « actée juridiquement dans les prochains jours », a affirmé la ministre, sans que l'on sache de quoi elle parle.

« Madame Royal crie victoire, les salariés de Fessenheim crient victoire. Les antinucléaires sont les dindons de la farce », admet Jean-Luc Magnaval. Greenpeace a vivement réagi, tout comme André Hatz, le porte-parole de l'association Stop Fessenheim : « La fermeture est désormais explicitement liée à la mise en service de

l'EPR, ce qui inverse les termes de la loi de transition énergétique. Et l'Autorité de sûreté nucléaire ne pourra jamais autoriser cette mise en service, sauf à perdre toute crédibilité, vu les anomalies détectées sur la cuve et le couvercle de la cuve de l'EPR.

» La centrale de Fessenheim sera-t-elle sauvée par la catastrophe - seulement financière, pour l'instant - de Flamanville ?